

# **COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS**

## **Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 29 juin 2020**

Pouvoirs : S. Gasc pouvoir à C. Lafon

Conseillers absents excusés : A. Criado, Y. Pradel

Membres du CCAS présents : Denis Amiel, Thérèse Escot, Marielle Huqueleux, Rose Lucas

Membres du CCAS excusés : Magali Lachuries, Christine Thomas

Secrétaire de séance : N. Fauré.

### **Approbation du budget primitif 2020 de la commune**

Présentation du budget et des différents documents.

La section Fonctionnement s'élève à 977 985,46 €. Les dépenses de la section Investissement s'élève à 1 032 698,76 € et les recettes de la section d'Investissement à 1 125 263,76 €.

Vote du budget. Approbation à l'unanimité des présents.

### **Approbation du budget primitif 2020 du CCAS**

Présentation du budget. Approbation à l'unanimité des membres élus et non élus du CCAS.

### **Approbation du règlement de l'ALAE et de la restauration scolaire**

Présentation du nouveau règlement de l'accueil de loisirs (ALAE) et de la restauration scolaire incluant les nouveaux tarifs votés en séance du 22 juin 2020. Proposition de préciser les délais et les moyens pour l'annulation des repas. Cette modification sera apportée. Demande de modifier la règle d'exclusion pour motif de non-paiement des facturations : 10 votes contre et 2 abstentions.

Proposition d'approuver ce règlement avec la modification concernant la règle d'annulation des repas. Approbation à l'unanimité des présents.

### **Nomination d'un nouveau régisseur pour la gestion des adhésions au tennis**

Proposition de nommer la secrétaire de mairie, Nathalie Souloumiac, comme régisseur pour la gestion des adhésions au tennis. Approbation à l'unanimité des présents.

### **Avis sur le classement sonore des infrastructures de transports terrestres**

Consultation par la direction départementale des territoires (DDT) de la Haute-Garonne concernant la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres. La commune est concernée par les autoroutes A61 et A66. Le projet de révision classe l'A61 en catégorie 1 avec une zone tampon des secteurs affectés de 300 m (le niveau le plus haut) et l'A66 en catégorie 2 avec une zone tampon des secteurs affectés de 250 m. Les abords de ces deux infrastructures sur la commune n'étant pas urbanisés, il est décidé à l'unanimité des présents de ne pas donner suite à cette consultation.

### **Opportunité de réaliser un Schéma directeur d'assainissement de gestion des eaux pluviales**

C. Lafon rappelle les points problématiques sur la commune concernant la gestion des eaux pluviales : débordement à En Serny lors de fort orage, canalisations en mauvais état passant chez des terrains privés dans le village et causant des infiltrations dans une habitation et sur le secteur de Négra, au niveau du passage de la Thésauque sous le canal du midi. La commune a donné la compétence « gestion des eaux pluviales » au syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement (SMEA). La commune doit se prononcer sur la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement de la gestion des eaux pluviales. Ce schéma permettra de recenser les points noirs de la commune, de les analyser et de proposer des aménagements.

# COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

## Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 29 juin 2020

Proposition de lancer les études liées à ce schéma directeur. Approbation à l'unanimité des présents.

### Avis sur un publiereportage sur la mairie par l'Union départementale des sapeurs-pompiers

L'union départemental des sapeurs-pompiers de Haute-Garonne propose la réalisation d'un publiereportage sur la mairie de Montesquieu-Lauragais. Ce projet a pour objectif de soutenir et mettre en avant les sapeurs-pompiers du département à travers une revue annuelle. Le coût de la page s'élève à 900 € HT.

Le budget étant de plus en plus serré, la commune ne peut donner suite à toutes les sollicitations et demande de subvention des divers organismes. Approbation à l'unanimité des présents.

### Délibération pour l'abrogation de la carte communale.

Le conseil municipal doit délibérer sur l'abrogation de la carte communale en vue de l'approbation du plan local d'urbanisme (PLU) prévu au conseil municipal du 22 juillet 2020. Cette délibération est nécessaire pour la prise d'un arrêté préfectoral abrogeant la carte communale. La publicité de l'approbation du PLU et de l'abrogation de la carte communale doit se faire conjointement. La date de publication sera la date référence pour l'opposabilité du PLU et l'abrogation de la carte communale.

Proposition d'abroger la carte communale. Approbation à l'unanimité des présents.

### Avis sur la taille des végétaux pour le parking de la mairie

En prévision du projet de parking à la mairie devant être réalisé en régie pendant le mois de juillet, il est proposé de couper les végétaux (laurier, lilas...) de la haie située à gauche en descendant à l'espace de jeux. Le troène est conservé. Concernant le jeune marronnier, situé dans le rond de buis, il est proposé de l'arracher au vue de son mauvais état sanitaire. Des arbres seront plantés en compensation dans le nouvel aménagement. Approbation à l'unanimité des présents.

### Compte-rendu de réunions.

- Commission « voirie » et « travaux » du 26 juin 2020 : étude du parking de la mairie. Le plan et le choix des matériaux ont été discutés. Le chiffrage est en cours. Le projet sera présenté au conseil municipal du mardi 7 juillet, afin de lancer les travaux durant la période estivale. L'objectif est que le parking soit prêt pour la rentrée scolaire.
- Conseil d'école du 25 juin 2020 : les effectifs pour la rentrée 2020/2021 sont de 115 élèves. Les enseignantes ont fait part de besoins : draps housses, radio CD, rideaux, tableau numérique, vidéo projecteurs.

### Informations diverses.

- Entretien du chemin de ronde par les mains vertes : compte tenu des difficultés d'entretenir les talus fort pentus par endroit, du travail important à réaliser sur ces grandes surfaces, de la végétation envahissante et de l'équité d'entretien qui doit être rendu à tous les riverains, il a été décidé d'adresser un courrier à tous les propriétaires. Ce courrier présentera la nouvelle organisation : obtenir l'autorisation d'intervenir sur leur propriété sur une distance de 1 mètre par rapport au muret et pour couper uniquement la végétation basse envahissante, à condition que le propriétaire entretienne l'autre partie.
- Activité de yoga : création d'une nouvelle association qui proposera à compter du vendredi 4 septembre 2020 (sous couvert des dispositions sanitaires en vigueur), des cours de 18h30 à 19h30 dans la salle des fêtes.

# **COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS**

## **Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 29 juin 2020**

- Accessibilité de la mairie : la demande de subvention DETR n'a pas été retenue. Au vue du grand nombre de demande des communes, des priorisations ont été établit par la préfecture. Comme la commune de Montesquieu-Lauragais a bénéficié de cette subvention sur les deux dernières années pour le projet de rénovation de l'école, la commune n'a pas été jugé prioritaire. La préfecture invite la commune à déposer un nouveau dossier en 2021, ce qui sera fait. Il est donc décidé de ne pas commencer le projet sans cette subvention.